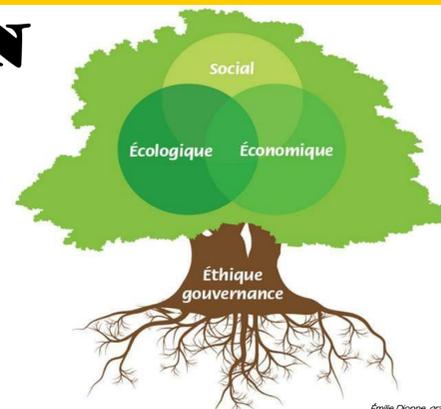


POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU

DÉFINITION & CONCEPTION

Ce qu'est le développement durable à Falardeau

Le développement durable à St-David-de-Falardeau se traduit par la responsabilisation de tous les membres de la communauté par rapport aux gestes que nous posons dans la vie de tous les jours. Pour ce faire, il faut considérer les répercussions de ceux-ci sur l'environnement, sur le milieu social et sur l'économie; à travers une éthique rigoureuse et une saine gouvernance. C'est une approche participative pour le mieux-être des générations actuelles et futures.



VALEURS

Les 5 valeurs que nous portons

Ouverture
Responsabilisation & mobilisation
Équité
Respect de l'environnement
Intégrité & transparence

VISION

À l'horizon 2028, selon le Sommet Économique de Falardeau de 2014

St-David-de-Falardeau est reconnu dans la région pour réunir une grande diversité d'activités récréotouristiques de qualité, tout en offrant à ses résidents et visiteurs, des infrastructures et des services contribuant à leur bien-être.

OBJECTIFS

Les 5 objectifs généraux à atteindre

Dimension éthique : Répondre aux besoins d'équité, de justice, de solidarité, de cohérence.

Dimension écologique : Répondre aux besoins de qualité du milieu & de pérennité des ressources.

Dimension sociale : Répondre aux besoins sociaux & aux aspirations individuelles.

Dimension économique : Répondre aux besoins matériels.

Dimension gouvernance : Répondre aux besoins de participation, de démocratie, d'intégration & de transparence.

PRINCIPES

Les 16 principes à respecter de la Loi québécoise sur le développement durable

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| 1. Santé & qualité de vie | 8. Partenariat & coopération intergouvernementale | 13. Respect de la capacité de support des écosystèmes |
| 2. Équité & solidarité sociales | 9. Prévention | 14. Production & consommation responsables |
| 3. Protection de l'environnement | 10. Précaution | 15. Pollueur-payeur |
| 4. Efficacité économique | 11. Protection du patrimoine culturel | 16. Internalisation des coûts |
| 5. Participation & engagement | 12. Préservation de la biodiversité | |
| 6. Accès au savoir | | |
| 7. Subsidiarité | | |

CYCLE

Une Politique DD sur un cycle de 4 ans

Après chaque élection, le nouveau conseil en place devra l'adopter et demander une mise à jour, s'il le souhaite.

PORTÉE

L'application de la Politique

Bien que la municipalité soit porteuse de cette Politique de développement durable, tous les citoyens, entreprises et organismes présents sur le territoire de St-David-de-Falardeau sont invités à l'appliquer.

RESPONSABLE

La personne en charge de son application et de son respect

Le conseil municipal est le premier répondant, par l'entremise d'un conseiller délégué à siéger sur le CDDF.

ENGAGEMENT

Le conseil municipal de St-David-de-Falardeau, par la résolution #140-2016, est en accord avec la présente Politique, s'engage à la faire respecter et à la mettre en œuvre, selon les ressources financières disponibles, en date du 2 mai 2016.